

Demande du maire de Bovel

Bonjour à tous

Je vous transfère cette information du maire de Bovel

(José Mercier)

qui aura des conséquences importantes sur la question de la propriété des compteurs.

mm

Le 18 Septembre, le dossier de Bovel passera en cour d'Appel de Nantes.

"La cour d'appel de Nantes a fixé au 18 septembre l'audience concernant notre recours contre le tribunal administratif de Rennes. La décision suivra de quelques jours.

La question porte sur la propriété des compteurs exclusivement."

Analyse de José Mercier :

" En fait, selon l'avocat, les audiences ne servent pas à grand chose en ce qui concerne les juridictions administratives. En effet, à la différence des procédures civiles, la décision est déjà pré-rédigée et sur le bureau du juge. Je ne suis pas certain de m'y rendre. L'intérêt est seulement de prendre des notes sur ce que dira la partie adverse, dont l'intervention doit être brève, en vue d'un recours, car l'intervention éventuelle de la partie adverse n'est transmise à mon avocat que si celle-ci l'accepte. Mon avocat n'y sera pas, pour des raisons d'économie, afin de se donner les moyens d'aller plus loin. Quant à moi, je n'ai pas l'intention d'intervenir, ce serait vain, les jeux seront faits.

L'idéal serait :

soit qu'une personne proche de Nantes puisse y assister, à 9 h, afin de relever ce qui sera dit par Enedis ou l'Etat, en vue d'un recours devant le Conseil d'Etat.

soit, autre approche, se servir de cette audience dans un souci de médiatisation afin de toucher davantage de monde.

Je vous laisse choisir ce qui est préférable. Une médiation nécessite d'alerter la presse, ce que je ne suis pas en mesure de faire dans les jours qui viennent faute de disponibilité. Mais il est vrai que chaque fois que l'on parle du Linky, quelques âmes errantes trouvent enfin le chemin de la raison, du bon sens et de la solidarité.

Je m'en remets à vous pour choisir si collectif ou pas collectif.

José Mercier"